



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 77378

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz manifeste l'inquiétude des associations d'anciens combattants auprès de M. le ministre délégué aux anciens combattants au sujet des mesures relevant de la réforme administrative et de ses conséquences qui touchent les sites historiques, les monuments, les nécropoles et les sépultures relevant jusqu'ici de la responsabilité de l'État. Avec elles, il observe tout d'abord que de nombreux lieux de mémoire, dont l'entretien relevait de la responsabilité de l'État, ont été laissés à l'abandon. C'est le cas notamment de la nécropole nationale de Souain, « La Crouée » où reposent 30 734 de nos compatriotes tombés au cours de la Première Guerre mondiale. Pour ce qui est des conséquences de la réforme administrative, on constate que le transfert de la responsabilité des routes nationales aux départements a pour conséquence l'abandon de l'entretien par l'État, des sites et monuments qui leurs sont attachés. C'est le cas de la « Voie sacrée », Bar-le-Duc - Verdun, et du « Chemin de la liberté », Omaha Beach - Strasbourg. Compte tenu de cette situation, il demande au Gouvernement s'il entend prendre en considération la demande des associations d'anciens combattants de conserver la charge de l'entretien de tous les sites historiques, y compris la « Voie sacrée » et le « Chemin de la liberté », les monuments, les nécropoles et les sépultures et d'assurer la remise en état de ceux et celles qui sont actuellement dégradés.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants en particulier sur l'entretien de la nécropole nationale de Souain la Crouée et la déclassification, en route départementale, de la « Voie sacrée », reliant Bar-le-Duc à Verdun. S'agissant de la nécropole nationale de Souain la Crouée (Marne), celle-ci a été aménagée entre 1919 et 1924. Les emblèmes funéraires placés sur les tombes qui la composent souffrent du temps et leur dégradation s'est effectivement accentuée ces dernières années. Tout comme celle d'un certain nombre de nécropoles datant de cette période, sa rénovation se révèle nécessaire. Un programme de restauration de ces lieux de mémoire a donc été engagé à partir de 2001 et a permis notamment de rénover, en 2002, la nécropole nationale voisine de Souain-Perthes-les-Hurlus « cimetière de la 28e brigade ». Il devrait être achevé en 2008, grâce à une dotation financière annuelle de 1,160 million d'euros en autorisation de programme et en crédits de paiement. Cependant, certaines actions imprévues comme le sauvetage des sépultures militaires françaises de Phnom-Penh (Cambodge), qui ont dû être rapatriées en France, ou le regroupement du cimetière français de Svichtov, à Sofia (Bulgarie), ont contraint fortement l'effort budgétaire consenti conduisant ainsi à un étalement de ce programme dans le temps. Toutefois, l'entretien de la nécropole de Souain la Crouée est régulièrement assuré par une équipe du service des sépultures de guerre de la direction interdépartementale des anciens combattants de Lorraine-Champagne-Ardenne, qui veille à son aménagement paysager et effectue les réparations les plus urgentes. Par ailleurs, l'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre sur la déclassification, en route départementale, de la « Voie sacrée », reliant Bar-le-Duc à Verdun. Soucieux de préserver la mémoire de cette route historique, notamment dans la perspective du 90e anniversaire de la bataille de Verdun, le ministre s'est immédiatement rapproché du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Le ministre délégué aux anciens combattants tient à assurer

l'honorable parlementaire que le Gouvernement s'attache, en lien avec les élus locaux, à concilier l'adaptation des conditions de gestion de cette route avec le respect de son caractère emblématique.

## Données clés

**Auteur** : [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription** : Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 77378

**Rubrique** : Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé** : anciens combattants

**Ministère attributaire** : anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 novembre 2005, page 10258

**Réponse publiée le** : 7 février 2006, page 1248